

12

# **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

21 Numéro de dépôt: 81870049.4

51 Int. Cl.<sup>3</sup>: **B 42 D 1/00**

22 Date de dépôt: 14.12.81

30 Priorité: 12.12.80 BE 203150

43 Date de publication de la demande:  
23.06.82 Bulletin 82/25

84 Etats contractants désignés:  
DE FR GB LU NL

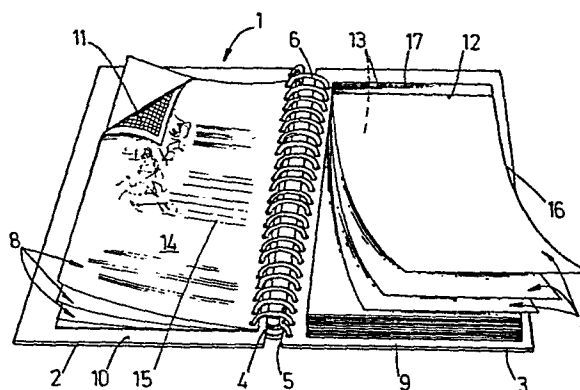
71 Demandeur: **Leclef, Baudouin**  
**Eikestraat 84**  
**B-1980 Tervueren(BE)**

72 Inventeur: **Leclef, Baudouin**  
**Eikestraat 84**  
**B-1980 Tervueren(BE)**

74 Mandataire: **Pirson, Jean et al,**  
**c/o Bureau Gevers, S.A. rue de Livourne, 7 bte 1**  
**B-1050 Brussels(BE)**

54 **Ecrivoire, pour l'écriture et le dessin.**

57 Ecrivoire (1), pour l'écriture et le dessin, comprenant deux volets de couverture (2,3), dont au moins un est rigide, réunis entre eux le long de l'un de leurs bords par une articulation (6) agencée pour qu'ils puissent être rabattus l'un vers l'autre et disposés dans le prolongement l'un de l'autre, une liasse de feuilles (7) transparentes ou translucides fixées sur la face interne (9) du volet rigide (3), et un jeu de feuillets (8) associés à la face interne (10) de l'autre volet (2), ces feuillets (8) étant articulés de manière à ce que, lorsque ceux-ci sont disposés dans le prolongement l'un de l'autre, un feuillet (8) puisse être intercalé entre deux feuilles (7) de la liasse précitée.



"Ecritoire, pour l'écriture et le dessin".

La présente invention est relative à une écrioire, pour l'écriture et le dessin, en particulier pour le dessin.

5                   Il est connu d'utiliser actuellement des blocs de feuillets comportant sur une de leur face des grilles graphiques sur lesquelles on appose une feuille transparente pour pouvoir y effectuer des dessins, graphiques, etc., à une échelle déter-  
10 minée. Ces blocs sont utilisés en particulier par tous les corps de métier, tels qu'architectes, bureaux d'études, graphistes, dessinateurs, qui doivent représenter, par exemple sur le terrain, des plans ou autres dessins analogues, tout en respectant  
15 le rapport entre les distances représentées et les distances réelles sur le terrain. Les feuilles transparentes que l'on dispose sur la grille graphique, sont également reliées entre elles sous la forme d'un bloc. Ces blocs de feuillets graphiques et de feuilles  
20 transparentes peuvent être utilisés séparément ou bien ils peuvent être accolés chacun sur la face interne de deux volets de couverture de manière à former une écrioire. L'inconvénient majeur de ces blocs séparés ou de ce type d'écrioire est qu'il est nécessaire,  
25 pour chaque représentation graphique, d'enlever une feuille du bloc de feuilles transparentes et de la placer sur un feuillet du bloc de feuillets graphiques, ou bien d'enlever un feuillet graphique et de l'intercaler entre deux feuilles transparentes.  
30 Ces blocs séparés ou écrioire présentent également l'inconvénient majeur de ne pas pouvoir obtenir une bonne stabilité entre le feuillet graphique et la

feuille transparente disposée sur celui-ci, le feuillet ou la feuille glissant ou bougeant au moindre mouvement, ce qui rend extrêmement difficile leur utilisation en position debout.

5                   La présente invention a pour but de remédier à ces inconvénients et de procurer une écritoire, pour l'écriture et le dessin, en particulier pour le dessin, comprenant un bloc ou jeu de feuillets pourvus de repères graphiques et d'une liasse de feuilles  
10 transparentes, permettant d'intercaler de façon tout à fait stable un feuillet graphique entre deux feuilles transparentes de la liasse, autorisant ainsi son utilisation dans n'importe quelle position instable, tel qu'en position debout, cette écritoire présentant  
15 l'avantage supplémentaire qu'il n'est pas nécessaire pour placer un feuillet graphique sous une feuille transparente, soit d'enlever le feuillet soit d'enlever la feuille transparente.

                  A cet effet, suivant l'invention, l'écriture  
20 toire comprend deux volets de couverture, dont au moins un est rigide, sensiblement égaux et réunis entre eux le long de l'un de leurs bords par une articulation agencée pour qu'ils puissent être rabattus l'un vers l'autre et disposés dans le prolongement  
25 l'un de l'autre, une liasse de feuilles transparentes ou translucides fixée sur la face interne du volet rigide, les feuilles de la liasse, dont les bords sont sensiblement parallèles aux bords correspondants du volet de la liasse, étant réunies entre elles soit le  
30 long d'un de leurs bords perpendiculaires à l'articulation susdite soit le long de leur bord parallèle à ladite articulation, éloigné de celle-ci, ainsi qu'un

jeu de feuillets associés à la face interne de l'autre volet et dont les bords sont sensiblement parallèles aux bords correspondants du volet, ces feuillets étant articulés par rapport à ce dernier  
5 au voisinage et le long de l'articulation susdite des volets de manière à ce que, lorsque ceux-ci sont disposés dans le prolongement l'un de l'autre, un feuillet puisse être intercalé entre deux feuilles de la liasse précitée, lesdits feuillets présentant,  
10 sur leur face tournée vers la face interne du volet auquel ils sont associés et qui apparaîtra sous la feuille sur laquelle on écrit ou dessine, des repères pour l'écriture et le dessin.

Suivant une forme de réalisation de  
15 l'invention, l'articulation des deux volets susdits est constituée soit par une série d'anneaux parallèles et équidistants, soit par un fil enroulé hélicoïdalement.

Suivant une forme de réalisation particulièrement avantageuse de l'invention, les volets susdits et les feuillets associés auxdits volets ont leur articulation commune.  
20

Suivant une autre forme de réalisation particulièrement avantageuse de l'invention, chacune des feuilles de la liasse présente une ligne d'affaiblissement, ménagée à proximité des bords des feuilles le long desquels elles sont réunies et parallèlement à ces derniers, destinée à faciliter la séparation des feuilles, une à une, de la liasse.  
25

D'autres détails et particularités de l'invention ressortiront de la description donnée ci-après à titre d'exemple non limitatif avec référé-  
30

rence au dessin annexé.

La figure unique représente une vue en perspective d'une écritoire suivant l'invention.

L'écritoire 1 suivant l'invention et  
5 représentée au dessin comprend deux volets de couverture 2 et 3, en une matière rigide, de préférence un carton fort, de surface sensiblement égale et réunis entre eux le long de leurs bords respectifs 4 et 5, par une articulation 6 constituée d'une série  
10 d'anneaux parallèles équidistants, cette articulation étant agencée pour que les volets 2 et 3 puissent être rabattus l'un vers l'autre et disposés dans le prolongement l'un de l'autre. On pourrait, bien entendu, également utiliser comme articulation 6, un  
15 fil enroulé hélicoïdalement. L'écritoire comprend également une liasse de feuilles transparentes ou translucides 7, fixée sur la face interne 9 du volet 3, les feuilles 7 de la liasse étant réunies entre elles le long de leur bord 17 perpendiculaire à l'ar-  
20 ticulation 6, ainsi qu'un jeu de feuillets 8 associés à la face interne 10 du volet 2, ces feuillets 8 étant articulés par rapport au volet 2 au voisinage et le long de l'articulation 6 des volets 2 et 3, de manière à ce que, lorsque ceux-ci sont disposés dans le pro-  
25 longement l'un de l'autre comme représenté sur la figure annexée, un feuillet 8 puisse être intercalé entre deux feuilles 7 de la liasse, les feuillets 8 présentant sur leur face 11, tournée vers la face interne 10 du volet 2 auquel ils sont associés et qui apparaît  
30 sous la feuille 7 sur laquelle on écrit ou dessine, des repères pour l'écriture et le dessin, tels qu'une grille graphique, qui peut être constituée, par exemple,

par du papier millimétré ou quadrillé, du papier ligné normal, du papier à point de fuite, du papier à abaqués logarithmiques, etc. Comme on pourra le constater sur la figure annexée, les bords des feuilles 7 et les bords des feuillets 8 sont parallèles aux bords correspondants de leurs volets respectifs 3 et 2, et l'articulation 6 est commune à ces volets 2 et 3 et aux feuillets qui leur sont associés. Chacune des feuilles 7 de la liasse présente une ligne d'affaiblissement ou de déchirure, ménagée à proximité de leur bord 17 le long duquel elles sont réunies, parallèlement à celui-ci, cette ligne d'affaiblissement ou de déchirure 12 étant destinée à faciliter la séparation des feuilles, une à une de la liasse, après leur utilisation. La liasse de feuilles 8 est montée sur une toile 13 et est assemblée par l'intermédiaire de cette dernière au volet rigide 3, cette toile étant rabattue, d'une part, sur les bords 17 des feuilles 7 le long desquels elles sont réunies, et, d'autre part, sur la première feuille 7 de la liasse, à partir du bord 17 jusqu'à la ligne d'affaiblissement de cette feuille. Il est bien entendu que l'on pourrait prévoir d'autres moyens pour réunir les feuilles 7; on pourrait, par exemple, les assembler par encollage.. Les feuillets 8 ont leur face 14 vierge, ou bien, comme représenté sur la figure annexée, leur face 14 présente une illustration ou un message préimprimé 15.

Suivant l'invention, les feuilles 7 de la liasse pourraient être réunies suivant leur bord 16, mais une écriture répondant à un tel agencement offrirait évidemment une moins bonne stabilité au dessin

ou à l'écriture, que l'écritoire représentée sur la figure annexée.

En ce qui concerne le volet 3 sur lequel est montée la liasse de feuilles 7, il est préférable, ainsi qu'on l'a déjà mentionné précédemment, d'utiliser un carton fort, c'est-à-dire un carton d'un poids de l'ordre de 500 à 800 gr/m<sup>2</sup>, de manière à obtenir un bon appui lorsque l'on écrit ou dessine debout. Le volet 2 peut être réalisé en un matériau similaire, ou bien éventuellement en un carton plus léger. En ce qui concerne les feuilles 7 et les feuillets 8, on pourrait, par exemple, utiliser respectivement du papier transparent sulfuré d'un poids de l'ordre de 80 g/m<sup>2</sup>, et du papier verni d'un poids de l'ordre de 150 g/m<sup>2</sup>.

L'écritoire suivant l'invention offre donc l'avantage, principalement dans le cas des feuilles 7 qui sont réunies suivant un de leurs bords perpendiculaires à l'articulation 6, que l'utilisateur peut toujours aisément intercaler un feuillet 8 entre deux feuilles 7, ces feuillets et feuilles étant parfaitement stabilisés les uns par rapport aux autres, ce qui s'avère particulièrement avantageux lors de l'utilisation de l'écritoire en position instable, par exemple en position debout.

Il doit être entendu que l'invention n'est nullement limitée aux formes de réalisation décrites et que bien des modifications peuvent être apportées à cette dernière sans sortir du cadre du présent brevet.

REVENDEICATIONS.-

1. Ecratoire (1), pour l'écriture et le dessin, en particulier pour le dessin, caractérisée en ce qu'elle comprend deux volets de couverture (2,3), dont au moins un est rigide, sensiblement égaux et réunis entre eux le long de l'un de leurs bords par une articulation (6) agencée pour qu'ils puissent être rabattus l'un vers l'autre et disposés dans le prolongement l'un de l'autre, une liasse de feuilles transparentes ou translucides (7) fixées sur la face interne (9) du volet rigide (3), les feuilles (7) de la liasse, dont les bords sont sensiblement parallèles aux bords correspondants du volet de la liasse, étant réunies entre elles soit le long d'un de leurs bords (17) perpendiculaires à l'articulation (6) susdite soit le long de leur bord parallèle à ladite articulation, éloigné de celle-ci, et un jeu de feuillets (8) associés à la face interne (10) de l'autre volet (2) et dont les bords sont sensiblement parallèles aux bords correspondants du volet, ces feuillets (8) étant articulés par rapport à ce dernier au voisinage et le long de l'articulation (6) susdite des volets (2,3) de manière à ce que, lorsque ceux-ci sont disposés dans le prolongement l'un de l'autre, un feuillet (8) puisse être intercalé entre deux feuilles (7) de la liasse précitée, lesdits feuillets (8) présentant , sur leur face (11) tournée vers la face interne du volet auquel ils sont associés et qui apparaîtra sous la feuille sur laquelle on écrit ou dessine, des repères pour l'écriture et le dessin.

2. Ecratoire suivant la revendication 1, caractérisée en ce que les feuilles (7) de la liasse



sont réunies entre elles le long d'un de leurs bords perpendiculaires à l'articulation précitée.

3. Ecrtoire suivant l'une ou l'autre des revendications 1 et 2, caractérisée en ce que  
5 l'articulation (6) des deux volets (2,3) susdits est constituée soit par une série d'anneaux parallèles et équidistants, soit par un fil enroulé hélicoïdale-ment.

4. Ecrtoire suivant la revendication 3,  
10 caractérisée en ce que les volets (2,3) susdits et les feuillets (8) associés auxdits volets ont leur articulation commune.

5. Ecrtoire suivant l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisée en ce que  
15 chacune des feuilles (7) de la liasse présente une ligne d'affaiblissement (12), ménagée à proximité des bords (17) des feuilles le long desquels elles sont réunies et parallèlement à ces derniers, desti-  
née à faciliter la séparation des feuilles, une à  
20 une, de la liasse.

6. Ecrtoire suivant la revendication 5, caractérisée en ce que la liasse de feuilles (7) est montée sur une toile (13) et est assemblée par l'intermédiaire de cette dernière au volet rigide (3)  
25 précité, ladite toile (13) étant rabattue au moins sur les bords 17) des feuilles le long desquels elles sont réunies.

7. Ecrtoire suivant la revendication 6, caractérisée en ce que ladite toile est également  
30 rabattue sur la première feuille (7) de la liasse à partir dudit bord (17) jusqu'à la ligne d'affaiblissement (12) de cette feuille.

8. Ecrtoire suivant l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisée en ce que la liasse de feuilles (7) est assemblée par encollage.

5 9. Ecrtoire suivant l'une quelconque des revendications 1 à 8, caractérisée en ce que les feuillets (8) précités présentent, sur leur face (11) tournée vers la face interne (10) du volet auquel ils sont associés, une grille graphique.

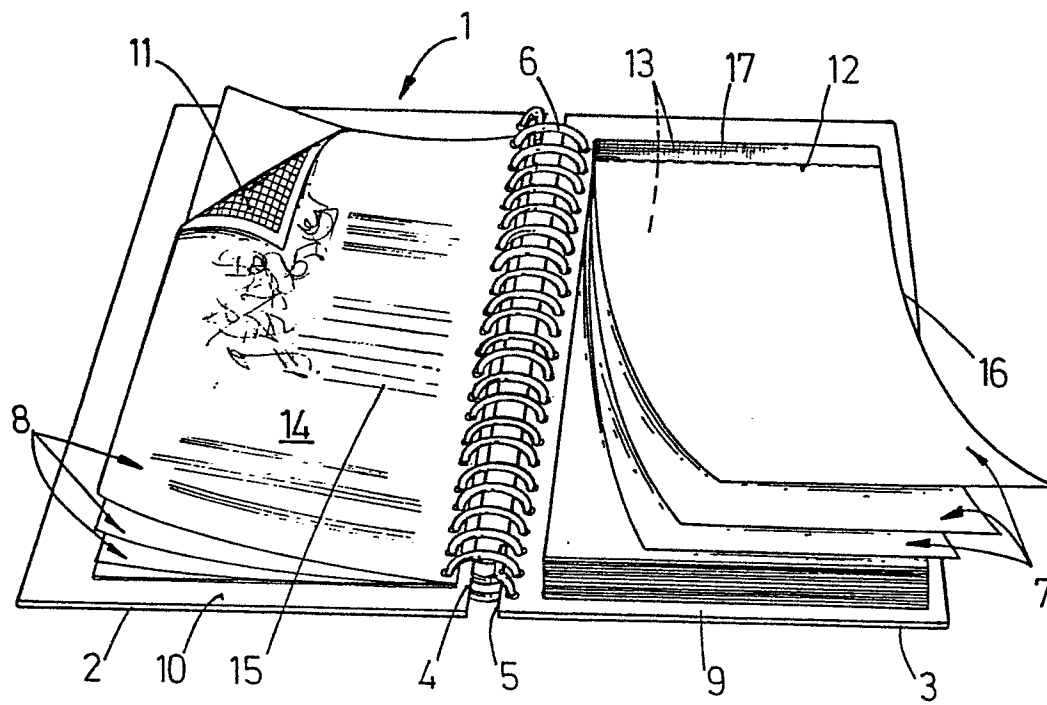
10 10. Ecrtoire suivant la revendication 9, caractérisée en ce que lesdits feuillets (8) présentent sur leur face opposée (14) des inscriptions ou messages publicitaires.

15

20

25

30





Office européen  
des brevets

# RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

0054534

Numéro de la demande

EP 81 87 0049

| DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS                                                                                                                                                                    |                                                                                       |                                   | CLASSEMENT DE LA<br>DEMANDE (Int. Cl. 3)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Catégorie                                                                                                                                                                                                | Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes       | Revendication concernée           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| X                                                                                                                                                                                                        | GB - B - 213 767 (EDWARD KILBURN ROBINSON)<br><br>* en entier *<br><br>---            | 1,4,9,10                          | B 42 D 1/00                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Y                                                                                                                                                                                                        | FR - A - 930 094 (DECONDE)<br><br>* en entier *<br><br>---                            | 2                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Y                                                                                                                                                                                                        | FR - A - 1 127 585 (DUCHIER)<br><br>* en entier *<br><br>---                          | 3,4                               | DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. 3)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Y                                                                                                                                                                                                        | FR - A - 344 189 (NATIONAL CASH REGISTER COMPANY)<br><br>* en entier *<br><br>---     | 5                                 | B 42 D                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Y                                                                                                                                                                                                        | US - A - 1 514 300 (MOONEY)<br><br>* en entier *<br><br>---                           | 2,5                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Y                                                                                                                                                                                                        | FR - A - 2 026 809 (EHLERMANN)<br><br>* page 8, lignes 19 à 23; figure 8 *<br><br>--- | 6,7,8                             | CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Y                                                                                                                                                                                                        | DE - A - 1 611 739 (DRESCHER)<br><br>* en entier *<br><br>-----                       | 3,4                               | X: particulièrement pertinent à lui seul<br>Y: particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie<br>A: arrière-plan technologique<br>O: divulgation non-écrite<br>P: document intercalaire<br>T: théorie ou principe à la base de l'invention<br>E: document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date<br>D: cité dans la demande<br>L: cité pour d'autres raisons |
| <div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="font-size: 2em; margin-right: 10px;">/</div> <div>Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications</div> </div> |                                                                                       |                                   | &: membre de la même famille, document correspondant                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Lieu de la recherche                                                                                                                                                                                     |                                                                                       | Date d'achèvement de la recherche | Examineur                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| La Haye                                                                                                                                                                                                  |                                                                                       | 24.02.1982                        | MEULEMANS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |